



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 juin 2020

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE</p> <p style="text-align: center;">MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES</p> |
|---|

Dans le contexte d'épidémie de Coronavirus (Covid-19), les actionnaires de la Société sont invités à participer **uniquement par les moyens de vote à distance via un formulaire de vote par correspondance ou en donnant pouvoir** à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte qui se tiendra exceptionnellement **hors présence physique de ses actionnaires, à huis clos** le :

**25 juin 2020 à 10 heures, au Business Center l'Astorg,
25, rue d'Astorg – 75008 PARIS**

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions définitifs et le détail des modalités de participation à cette assemblée générale à huis clos ont été publiés au BALO du 20 mai 2020.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; l'envoi de ces documents pourra intervenir par voie électronique si l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle cette communication peut être réalisée ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.